Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ATB/VTB Bottoms

Code du produit : X2256

Identifiant Unique De Formu: PV3P-6RJR-250V-1PYN

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Produit chimique de base., Matière première utilisée dans

l'industrie chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH. Réservé au service R & D.

Utilisations déconseillées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur **Shell Chemicals Europe B.V.**

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation H332: Nocif par inhalation.

Cancérogénicité, Catégorie 1B H350: Peut provoquer le cancer.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

tus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2,

Sang , Foie H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

, Thymus

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H332 Nocif par inhalation.H350 Peut provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes
(Sang, Foie, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

lards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Du sulfure d'hydrogène (H2S), un gaz extrêmement inflammable et toxique, ainsi que d'autres vapeurs dangereuses peuvent se dégager et s'accumuler dans l'espace libre des réservoirs de stockage, ceux des navires ou d'autres conteneurs fermés.

Peut amoindrir le sens olfactif, donc ne pas se fier à l'odeur comme indication de danger.

Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'autoinflammation.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

Un contact avec la matière brûlante peut provoquer des brûlures pouvant entraîner des lésions cutanées permanentes.

Non classé inflammable mais peut brûler.

Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair.

Par conséquent, ceci doit être traité comme un liquide potentiellement inflammable.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Gazoles lourds (pétrole), sous vide	64741-57-7 265-058-3 649-009-00-7 01-2119487294-29	Carc. 1B; H350 Acute Tox. 4; H332 Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	0 - < 100
résidus (pétrole), tour atmosphérique	64741-45-3 265-045-2 649-008-00-1 01-2119485975-17	Carc. 1B; H350 Acute Tox. 4; H332 Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH066 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	0 - < 100
Residues (Petroleum), Vacuum	64741-56-6 265-057-8 01-2119498291-32		0 - < 100
combustibles pour moteur diesel no. 2	68476-34-6 270-676-1 649-227-00-2	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Carc. 1B; H350	10 - 15

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2;
H411

Remarques : Contient du sulfure d'hydrogène, CAS n° 7783-06-4.

Les fiouls lourds sont des mélanges de résidus de carburants et de fractions de distillats nécessitant toujours un chauffage

avant utilisation.

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Information supplémentaire

Contient:

Numéro d'identifi-	Classification	Concentration (% w/w)
cation		
7783-06-4, 231-	Flam. Gas1A;	0,04
977-3	H220	
	Press. GasLique-	
	fied gas; H280	
	Acute Tox.2; H330	
	Eye Irrit.2; H319	
	Aquatic Acute1;	
	H400	
	cation 7783-06-4, 231-	cation 7783-06-4, 231- 977-3 Flam. Gas1A; H220 Press. GasLique- fied gas; H280 Acute Tox.2; H330 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Acute1;

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : La vaporisation de H2S qui a été piégé dans les vêtements

peut être dangereuse pour les sauveteurs. Maintenir une protection respiratoire pour éviter une contamination depuis la victime vers le sauveteur. Une ventilation mécanique doit être

utilisée pour une ressuscitation si possible.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Transférer la personne à l'air frais.

Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100% en pratiquant le cas échéant une

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

respiration artificielle ou une réanimation cardio-respiratoire (RCR) et la transporter au centre médical le plus proche. Les victimes souffrant d'effets nocifs d'une exposition au sulfure d'hydrogène doivent être transportées à l'air libre. Si l'inhalation de brouillards, fumées ou vapeurs provoque une irritation du nez ou de la gorge, emmener la victime à l'air frais.

En cas de contact avec la peau

Produit froid

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Produit chaud -

En cas de contact avec le produit chaud, refroidir immédiatement la zone brûlée en la rinçant abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ne pas essayer de retirer quoi que ce soit de la zone brûlée. Ne pas appliquer de crèmes ou onguents anti-brûlures. Recouvrir sans serrer la zone brûlée par un pansement stérile, si disponible.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.

Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Produit froid

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Produit chaud -

En cas de contact avec le produit chaud, refroidir immédiatement la zone brûlée en la rinçant abondamment à l'eau.

Ne pas essayer de retirer quoi que ce soit de la zone brûlée. Ne pas appliquer de crèmes ou onguents anti-brûlures. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recouvrir sans serrer la zone brûlée par un pansement stérile, si disponible.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.

Toutes les brûlures doivent faire l'objet de soins médicaux.

En cas d'ingestion

En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent

comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

Produit chaud - Le contact avec la peau peut provoquer de graves brûlures, des rougeurs, des œdèmes, des cloques

et/ou des dommages aux tissus.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Produit chaud – Le contact avec les yeux peut causer de graves brûlures, rougeur, œdème, vision trouble et peut en-

traîner une perte de vision permanente.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Une altération du foie peut être indiquée par une perte d'appétit, une jaunisse (couleur jaunâtre de la peau et des yeux), de la fatigue, des saignements ou des courbatures et parfois des douleurs et une tuméfaction dans l'abdomen supérieur droit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Sulfure d'hydrogène (H2S) - Asphyxiant du SNC (Système Nerveux Central) ; Peut provoquer une rhinite, une bronchite ou parfois un oedème pulmonaire après une exposition sévère. A CONSIDERER : oxygénothérapie - prendre conseil

auprès d'un centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propa-

ger l'incendie.

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même sur-

face est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Du sulfure d'hydrogène (H2S) et d'oxydes de soufre toxiques peuvent être dégagés lorsque ce produit est chauffé. Ne pas se fier à l'odorat comme avertissement.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau. Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Si le feu ne peut être maitrisé, évacuer immédiatement. Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les

fossés et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.

Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'auto-inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines.

Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les fossés et les cours d'eau.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement., Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues., Les déversements en mer doivent être traités comme stipulé dans le plan d'urgence de bord contre la pollution par hydrocarbures comme l'exige la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Eviter les déversements.

Les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, ne peuvent être décontaminés et doivent être détruits pour éviter qu'ils ne soient réutilisés.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Activité de maintenance et de chargement de carburant - éviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec la peau.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Les propriétés inhérentes du sulfure d'hydrogène qui sont toxiques et qui engourdissent le sens olfactif (odorat) nécessitent l'utilisation d'alarmes de surveillance de la qualité de l'air au cas où la concentration atteindrait un niveau nocif, notamment dans des lieux enfermés, des récipients de transport chauffés et des situations de fuite ou de déversement accidentel. Si la concentration dans l'air dépasse 10 ppm, la zone doit être évacuée à moins d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Mettre tous les équipements à la terre.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques.

Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques,

p. ex., la formation d'étincelles.

Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Evitez le remplissage en pluie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Éviter les éclaboussures pendant le remplissage. Attendre 2

minutes après le remplissage du réservoir (pour des réservoirs comme ceux des camions citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Attendre 30 minutes après le remplissage du réservoir (pour les grandes citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Se reporter aux directives dans la Ru-

brique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène per-

sonnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller

au bon entretien des locaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Stockage en fûts et petits conteneurs:

Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent

être fermés.

Empêcher toute infiltration d'eau.

Stockage en citerne:

Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir

être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres

sources d'ignition.

Les réservoirs doivent être équipés de serpentins chauffants. S'assurer que les serpentins de chauffage sont toujours re-

couverts de produit (au minimum de 15 cm).

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

page.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., L'aluminium peut également être utilisé s'il ne concourt pas inutilement au risque d'incendie., Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: Polyéthylène haute densité (PEHD) et Viton ® (FKM: Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser: du graphite, du Téflon ® (PTFE: PolytTétraFluoroEthylène), du Viton A ®, du Viton B ®.

Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC: PolyVinylChloride), PolylsoButylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières

peuvent convenir pour les gants de protection.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de composants possédant de valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Gazoles lourds (pé- trole), sous vide	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	0,065 mg/kg 8h
Gazoles lourds (pétrole), sous vide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,12 mg/m3/8h (aérosol)
résidus (pétrole), tour atmosphérique	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	0,065 mg/kg 8h
résidus (pétrole), tour atmosphérique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,12 mg/m3/8h (aérosol)
Residues (Petro- leum), Vacuum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,88 mg/m3
Residues (Petro- leum), Vacuum	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,61 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition cor ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées por centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible seule concentration PNEC typique pour de telles substan	ur calculer les con- le d'identifier une

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Protection des yeux

Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Porter des lunettes de protection et un écran facial (de préférence avec mentonnière) s'il y a un risque de projections. En fonction des résultats de l'évaluation des risques, les lunettes étanches et anti éclaboussures peuvent être jugées, et les lunettes de sécurité peuvent apporter une bonne protection des yeux.

Approuvé conforme aux normes de l'UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: En cas de contact prolongé ou répété fréquent, des gants nitrile peuvent convenir (Délai de rupture > 240 minutes). Pour assurer une protection contre un contact fortuit ou des éclaboussures accidentel(les), des gants en Néoprène ou PVC peuvent convenir. Lors de la manipulation de produits chauffés, porter des gants résis-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

1.3

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

15.10.2024 800001008367

Date de dernière parution: 14.07.2023

Date d'impression 22.10.2024

tants à la chaleur.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps

Portez des gants et des bottes résistant aux produits chimiques et à la chaleur. S'il existe un risque de projections, portez également un tablier.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

Dans des zones d'accumulation potentielle de vapeurs de sulfure d'hydrogène, l'utilisation d'un respirateur à adduction

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

d'air à pression positive est recommandée.

Risques thermiques : Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants

thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour ré-

sister à la chaleur).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Huile vert-noir à semi-solide visqueux noir.

Couleur : De brun à noir

Odeur : L'odeur varie ; peut aller d'une odeur d'hydrocarbure forte à

une odeur d'oeufs pourris.

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

: Typique 5 %(V)

donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Typique 0,5 %(V)

donnée non disponible

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Point d'éclair : 90 °C

Température d'auto-

inflammation

> 250 °C

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 1220 mm2/s

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 0,05 g/l négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: env. 2 - 20

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible (50 °C)

Densité relative : 0,9 - 0,94

Méthode: ASTM D4052

Densité : 0,9554 g/cm3

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non classé.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Non applicable

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

S'oxyde au contact de l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

10.6 Produits de décomposition dangereux

Sulfure d'hydrogène

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: Le contact avec la peau et avec les yeux est la principale voie d'exposition, bien qu'une exposition puisse avoir lieu par inha-

lation ou suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): >1 - <=5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (lapin): > 2.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): 4,1 - 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide. Un contact avec la matière brûlante peut provoquer des brûlures pouvant entraîner des lésions cutanées permanentes.

Légère irritation cutanée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Irritant pour les yeux. (sulfure d'hydrogène)

Le produit brûlant peut provoquer de graves brûlures oculaires

et/ou une cécité.

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Positif dans les essais de mutagénicité in vitro,

mais négatif in vivo.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Provoque un cancer chez l'animal de laboratoire.

Cancérogénicité - Evaluation : Catégorie 1B

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Espèce : Souris Voie d'application : Dermale

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 451 de l'OCDE

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Gazoles lourds (pétrole), sous vide	Cancérogénicité Catégorie 1B
résidus (pétrole), tour atmos- phérique	Cancérogénicité Catégorie 1B
Residues (Petroleum), Vacuum	Aucune classification relative à la cancérogénicité
combustibles pour moteur diesel no. 2	Cancérogénicité Catégorie 1B

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification	
Residues (Petroleum), Vacuum	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
combustibles pour moteur diesel no. 2	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme	
IARC		
Residues (Petroleum), Vacuum	a- Les expositions professionnelles aux bitumes durs et leurs émissions lors de travaux d'asphalte coulé sont « probablemer cancérigènes pour les êtres humains » (Groupe 2B du CIRC).	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Les expositions professionnelles aux bitumes de distillation directe et à leurs condensats de fumée lors de pose de revêtement routier sont « probablement cancérigènes pour les êtres humains » (Groupe 2B du CIRC).

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Provoque une foetotoxicité à des doses materno-

toxiques.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 414 de l'OCDE

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires, Suspecté d'altérer la fertilité ou de produire des

effects néfastes sur l'enfant pendant la grossesse.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une

irritation du système respiratoire. (Sulfure d'hydrogène)

Contient du sulfure d'hydrogène.

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Toxique pour les organes en cas d'exposition prolongée.

Organes cibles : Sang, Foie, Thymus

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Composants:

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Remarques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Toxicité à dose répétée

Composants:

Gazoles lourds (pétrole), sous vide:

Espèce : Rat

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 411 de l'OCDE

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Espèce : Rat

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 411 de l'OCDE

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : H2S possède un large éventail d'effets selon la concentration

atmosphérique et la durée de l'exposition : 0,02 ppm - seuil

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

olfactif, odeur d'oeuf pourri ; 10 ppm - irritation des yeux et de l'appareil respiratoire ; 100 ppm - toux, céphalées, vertiges, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes ; 200 ppm - possibilité d'ædème pulmonaire éventuel après plus de 20-30 minutes ; 500 ppm - évanouissement après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire éventuel ; plus de 1000 ppm - évanouissement immédiat, pouvant conduire rapidement à la mort, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne pas se fier à l'odorat comme signe d'avertissement. H2S provoque une saturation rapide du système olfactif (engourdit l'odorat). Une accumulation de H2S dans le tissu corporel après une exposition répétée n'a pas été mise en évidence.

Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Très toxique. LL/EL/IL50 < 1 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 0.01 - <=0.1 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 0.1 - <=1.0 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Composants:

Gazoles lourds (pétrole), sous vide:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 203 de l'OCDE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024 1.3

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,22 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EL50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

0.32 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 201 de l'OCDE

NOEL (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

0,05 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 201 de l'OCDE

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Toxicité pour les poissons

LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 79 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 203 de l'OCDE Remarques: Très toxique pour les poissons.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,22 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EL50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

0.32 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 201 de l'OCDE

NOEL (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

0,05 mg/l

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 201 de l'OCDE

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Les principaux constituants sont facilement biodégra-

dables, mais le produit contient des composants qui peuvent persis-

ter dans l'environnement.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

Composants:

Gazoles lourds (pétrole), sous vide:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumula-

tion.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Composants:

Gazoles lourds (pétrole), sous vide:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

résidus (pétrole), tour atmosphérique:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou

du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée., D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.,

Flotte sur l'eau., Contient des composés volatils.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le

transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024 1.3

> Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion s'ils sont chauffés au-dessus du point d'éclair. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conteneur de déchets.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.

Réglementation locale

: Code UE de destruction des déchets (EWC) Remarques

13 07 01* fioul et gazole.

La codification donnée au déchet se rapporte à une utilisation adaptée. L'utilisateur doit décider si une utilisation particulière

justifie une autre codification.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN 3082 **ADR** 3082

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

RID : 3082 IMDG : 3082 IATA : 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Distillat de pétrole)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Distillat de pétrole)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Distillat de pétrole)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Petroleum distillate)

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Petroleum distillate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6

Étiquettes : 9 (N1, CMR, F)

CDNI Convention relative à : NST 3270 Fuel-oil, lourd

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS : Tous les composants sont répertoriés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ge çures de la peau.	∍r-
H220	Gaz extrêmement inflammable.	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet chaleur.	de la
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans voies respiratoires.	s les
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H330	Mortel par inhalation.	
H332	Nocif par inhalation.	
H350	Peut provoquer le cancer.	
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la sui d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	te
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne de effets néfastes à long terme.	es
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des ef néfastes à long terme.	fets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Carc. : Cancérogénicité
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

tion de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Autres informations : Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des ins-

tallations confinées.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

nées.

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Acute Tox. 4	H332	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Carc. 1B	H350	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Repr. 2	H361	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT RE 2	H373	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Aquatic Acute 1	H400	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Aquatic Chronic 1	H410	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
	EUH066	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des don-

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - i ravailleur	
3000000022	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4,
	ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités	Fabrication de substance ou utilisation comme processus
couverts par le scénario	chimique ou agent d'extraction dans des installations fermées
	ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles
	lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit,
	du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités
	connexes de laboratoire, de la maintenance et du charge-
	ment (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les
	véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conte-
	neurs de vrac).
1	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
	nnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

1.3 15.10.2024 800001008367

	techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Méthode d'échantillonna- geExtérieur	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes ap- propriées équivalentes pour réduire l'exposition. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
charger/décharger les em- barcations maritimes et fluviales	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Chargement des camions- citernes et des wagons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaison spécifique à cette activité.	
Stockage de produit en vrac	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy éviter les activités avec une exposition d Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaison de base de l'employé.	e plus de 4 heures. chimiques (répon-
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCE	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen u	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		1,1E+07
Part du tonnage régional util		5,2E-02
Tonnage annuel du site (ton		6,0E+05
Tonnage quotidien maximal		2,0E+06
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anne		300
	ux non influencés par la gestion des risc	•
Facteur de dilution de l'eau		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issi cation des mesures de gesti	us des procédés (rejet initial avant applion des risques):	1,0E-04
	x usées issus des procédés (rejet initial es de gestion des risques):	3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04		1,0E-04
Conditions et mesures tec les rejets	hniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
des estimations issues de p		
Conditions et mesures tec	hniques sur le site visant à réduire ou li s l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
	t causé par les personnes ayant une ex-	
	substance non diluée dans le réseau des	
	tion d'épuration, aucun traitement des	
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	90
	ite (avant leur rejet dans le milieu naturel)	85,9
En cas de rejet vers une sta	tion d'épuration publique, traiter les eaux dre le niveau d'élimination de (%):	0,0
	es visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	88,8	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	88,8	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,3E+06	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	10.000	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu A.A. Contá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000023	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme intermédiaire dans des installations fermées ou confinées (sans relation avec les Conditions strictement contrôlées). S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	arios contributeurs Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions générales (systèmes fermés)Méthode d'échantillonnageExtérieur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
charger/décharger les em- barcations maritimes et fluviales	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Chargement des camions- citernes et des wagons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	recyclage ultérieur. Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaison spécifique à cette activité.	
Stockage de produit en	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
vrac éviter les activités avec une exposition de plus de 4 h		
	Porter des gants résistants aux produits	
	dant à la norme EN374) en combinaison	
	de base de l'employé.	
Section 2.2	Contrôle de lleure estient de lleurine au ent	
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe	complexe	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région	0,1
Quantités régionales d'utilisa		1,3E+05
Part du tonnage régional utili		1,2E-01
Tonnage annuel du site (toni		1,5E+04
Tonnage quotidien maximal		5,0E+04
Fréquence et durée d'utilis		0,02104
Rejet continu.	ution	
Jours d'émission (jours/anné	۵۱۰	300
	ıx non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 1,0E-05		
cation des mesures de gestion des risques):		
		1,0E-05
	avant application des mesures de gestion des risques):	
		1,0E-03
	hniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	ion d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire		
	substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		00
mination de (%):	our atteindre une efficacité typique d'éli-	80
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 54,0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		54,0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):		0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	88,8
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	88,8
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	
élimination	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Travailleur	
30000000024	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement en vrac dans des installations fermées ou confinées (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers et dans les conteneurs IBC - Intermediate Bulk Container) incluant les expositions accidentelles lors du prélèvement d'échantillons, du stockage, du déchargement, de la maintenance et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	idiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Méthode d'échantillonna- geExtérieur	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
charger/décharger les em- barcations maritimes et fluviales	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Chargement des camions- citernes et des wagons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un hermétiquement dans l'attente de leur él recyclage ultérieur.	
Stockage de produit en vrac	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Échantillon produit	Echantillonner par un dispositif en circuit système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition d Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaison de base de l'employé.	e plus de 15 minutes. chimiques (répon-
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut		0,1
Quantités régionales d'utilisa		1,1E+07
Part du tonnage régional utilis		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,3E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7,7E+04		7,7E+04
Fréquence et durée d'utilis	ation	T
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné		300
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
cation des mesures de gestic	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-04
		1,0E-07
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,02-07
		1,0E-05
	nniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	,	. , ,
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
	causé par les personnes ayant une ex-	
position indirecte (principalen		
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire.	
Eviter les déversements de s	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc	cupérer à ce niveau.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

	T-
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	lo sito
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ie site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La boue doit ette incineree, stockee ou traitee.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	88,8
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	88,8
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,8E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000025	
000000000000000000000000000000000000000	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Formulation de la substance et ses mélanges par lot ou dans le cadre d'opérations continues dans des systèmes fermés ou confinés, S'applique aussi aux expositions accidentelles lors des opérations de stockage, de transferts de produit, de mélange, de maintenance, de prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)Méthode d'échantillonnage	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
charger/décharger les em- barcations maritimes et fluviales	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Chargement des camions- citernes et des wagons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction., ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Transferts par fûts/ lots	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Nettoyage et maintenance	moins de de 3 à 5. changements d'air pa , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à éviter les activités avec une exposition de Porter des gants résistants aux produits d dant à la norme EN374) en combinaison de base de l'employé.	l'extérieur. e plus de 1 heure. chimiques (répon- avec une formation
de l'équipement	tenance de l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon- dant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.	
Stockage de produit en vrac	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Échantillon produit	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	·	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
		1,1E+07
Part du tonnage régional utilisée localement:		2,6E-03
		3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+05		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 300		
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
	n provenance duprocess (selon le site à la directive européenne sur les sol-	2,2E-03
	usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-06
•		•

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

	1
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	_
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Danger pour l'environnement causé par les personnes ayant une ex-	
position indirecte (principalement ingestion).	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	54,0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	88,8
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	88,8
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	availicui
30000000026	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7,
	ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités	Concerne l'utilisation en tant que carburant (ou les additifs au
couverts par le scénario	carburant et leurs composants) dans des installations fer-
	mées ou confinées. S'applique auxssi aux expositions acci-
	dentelles lors des opérations de transfert de produit, liées à
	son utilisation, de maintenance des équipements et de trai-
	tement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DI	ITILICATION ET
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1		
	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	ı produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	•
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions générales (systèmes fermés)Échantillon produit	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Déchargement en vrac en circuit ferméExtérieur	Transfert via des lignes fermées. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Transferts par fûts/ lots	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Fonctionnement des équi- pements de filtration des solides	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Utilisation comme combus-	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

tible(systèmes fermés)	dant à la norme EN374) en combinaisor	avec une formation	
	de base de l'employé.		
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et rincer les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.		
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.		
Stockage de produit en vrac	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas		
VIAC	moins de de 3 à 5. changements d'air pa		
	éviter les activités avec une exposition d		
	Porter des gants résistants aux produits		
	dant à la norme EN374) en combinaisor		
	de base de l'employé.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1,1E+07		1,1E+07	
Part du tonnage régional utilisée localement: 1,4E-01		1,4E-01	
		1,5E+06	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+06		5,0E+06	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné		300	
	x non influencés par la gestion des risc	ques	
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'en		
•	s des procédés (rejet initial avant appli-	7,0E-04	
	cation des mesures de gestion des risques):		
•	cusées issus des procédés (rejet initial	4,4E-07	
	avant application des mesures de gestion des risques):		
	sus des procédés (rejet initial avant	0	
	hniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter	
les rejets	litti and also lassites as a femiliar and		
des estimations issues de pr	diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
	ocedes conventionnels. hniques sur le site visant à réduire ou li	imitar las dávarsa	
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.	militer les deverse-	
Risques d'une exposition de	l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.			
En cas de rejet vers une stat	ion d'épuration, aucun traitement des		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,7
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	les 88,8
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	88,8
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	88,8
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	88,8
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	88,8 88,8
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	88,8 88,8
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	88,8 88,8 5,2E+06

Conditions et mesures relatives au traitement externe des decnets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans		

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000027	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Concerne l'utilisation en tant que carburant (ou les additifs au carburant et leurs composants) dans des installations fermées ou confinées. S'applique auxssi aux expositions accidentelles lors des opérations de transfert de produit, liées à son utilisation, de maintenance des équipements et de traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	tidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules per-	

sonnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions générales (systèmes fermés)Échantillon produit	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Déchargement en vrac en circuit fermé	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Approvisionnement en carburant	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Date de dernière parution: 14.07.2023 Date d'impression 22.10.2024 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	éviter les activités avec une exposition or Porter des gants résistants aux produits dant à la norme EN374) en combinaison de base de l'employé.	chimiques (répon-
Utilisation comme combustible(systèmes fermés)	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe	•	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		3,3E+05
		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,7E+02		1,7E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 4,6E+02		4,6E+02
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
	x non influencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	n provenance d'une large application	1,0E-04
(seulement régional):		
	ux usées en provenance d'une large	1,0E-05
application:		<u> </u>
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 1,0E-05		
(seulement régional):		
	nniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour eviter
les rejets	liffèrent colon les eites, en es fonders sur	1
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	ocedes conventionneis. Iniques sur le site visant à réduire ou l	imitar les déverses
COMUNICIONS EL MESURES LECT	nnques sur le sile visant a reduille ou r	ci ico ueveloe.
	l'air et les rejets dans le sol.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

800001008367 Date d'impression 22.10.2024 1.3 15.10.2024

position indirecte (principalement ingestion).	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	88,8
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	88,8
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,3E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
4linein etien	

élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ATB/VTB Bottoms

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.07.2023

1.3 15.10.2024 800001008367 Date d'impression 22.10.2024

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.